

PORTANT COMPOSITION JURY D'EXAMEN EN VUE DU PASSAGE EN SEMESTRE 2 DES DUT

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT

DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au DUT,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen en vue du passage en semestre 2 des Diplômes universitaires de technologie (DUT) pour les spécialités suivantes : GIM, MP, GB, R&T, INFO, GEA, CHIMIE, MMI, STID, GEII, TCM, GMP, GTE, ICJ, GLT, TC (Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Michel JAMES, Président du jury, PRAG
Nathalie GRANGEON, Vice-président du jury, MCF

Owen Kevin APPADOO, MCF, Chef dept MMI
Bruno BACHELET, MCF
Emmanuel BERGERET, PU
Delphine BODARD, PRCE
Cédric BOUHOURS, MCF - Chef dept Informatique
Jean-Luc BOUYERON, PLP
Aurélien CABRESPINE, Professionnel
Denis CAJAL, MCF
Alexis CHARBONNIER, PRAG – Chef dept GEA
Frédéric CHAUSSE, PU – Chef dept MP
Paul CHECCHIN, PU – Chef dept G.I.M
Christophe COMBAUDON, PAST
Samuel CUISINIER DELORME, MCF - Chef dept ICJ
Claude DEVOTI, PRCE - Chef dept TCM
Gilles DURAND, PRAG - Chef dept GMP
Geneviève GAGNE, MCF - Chef dept Biologie
Clément JACQ, PRAG - Chef dept STID
Frédérique JACQUET, MCF - Chef dept R&T
Emilie GOUDEAU, PRAG
Pascal KERNEIS, Professionnel
Serge LAURENT, Professionnel
Sophie LEBOUVIER, PRCE - Chef dept provisoire GEA
Matthieu LARDEAU, MCF – Chef dept TC
Thierry MOISSINAC, Professionnel
Didier MOYA, PRCE - Chef dept MMI
Stéphane OUIILLON, Professionnel
Éric PEYRETAILLADE, MCF - Chef dept Biologie
Nicolas POIGNET, Chargé d'enseignement
Pascale POTHEE, PRCE - Chef dept Informatique
David ROCHETTE, MCF - Chef dept GEII

Sophie RODIER, MCF - Chef dept GLT
Éric ROYER, Directeur des études
Arnaud SIGURET, chargé d'enseignement
Christophe VERHAEGE, MCF - Chef dept GTE
Isabelle VITRY, PRCE - Chef dept CHIMIE
Catherine VRILLON, PRAG

Article 2 :

L'arrêté EPE UCA-2021-084 et l'arrêté EPE UCA-2021-065 sont abrogés.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/06/2021

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

23 JUIN 2021

- Publié le

23 JUIN 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421.1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.